

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **8 décembre 2025**, à 20 h, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon.

Présents : Madame Chantal Gagné, mairesse. M. Gérald Ruel, conseiller n° 1, Mme Karine Dostie, conseillère n° 2, M. Michael Côté, conseiller n° 4, Mme Marie-Noëlle Ouellet, conseillère n° 3, M. Alain Fradette, conseiller n° 5 ainsi que Mme Valérie Simard, conseillère n° 6.

Absent : Aucun absent.

Les membres présents forment le quorum ; la séance est présidée par Mme Chantal Gagné, mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Mme Chantal Gagné, mairesse de la municipalité de Lac-au-Saumon. Madame Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2025-12-142 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Karine Dostie, conseillère, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour rédigé ainsi, en laissant l'article « divers » ouvert :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025
4. Approbation des comptes du mois de novembre 2025
5. Période de questions réservée au public (10 minutes)
6. Adoption du Règlement 252-2025 – Dispositions Sureté du Québec
7. Avis public - Calendrier des séances ordinaires 2026
8. Mandat spécifique études géotechniques 2025
9. Contrat entretien de la patinoire – Société locale de développement - REPORTÉ
10. Entente annuelle – tarification pour analyses des eaux – H2Lab
11. Divers
 - a. Avis de motion règlement 254-2025, taxation 2026
12. Rapport des comités
13. Période de questions réservée au public (10 minutes)
14. Levée de la séance

ADOPTÉE

2025-12-143 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 NOVEMBRE 2025**

Il est proposé par Mme Valérie Simard, conseillère, unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 novembre 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2025-12-144

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du lundi 8 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer du mois de novembre 2025, faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gérald Ruel, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2025 et d'autoriser leur paiement pour une somme totale approximative de 277 879 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil en lien avec le sujet suivant :

- Lumières de rue brûlées.

ADOPTÉE

2025-12-145 ADOPTION DU RÈGLEMENT 252-2025 – DISPOSITIONS APPLICABLES PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé à la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2025, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté pour adoption le Règlement n° 252-2025 ;

CONSIDÉRANT le projet du Règlement n° 252-2025 concernant les dispositions applicables par la Sureté du Québec, déposé au conseil par Mme Chantal Gagné, conseillère, à la séance ordinaire du conseil municipal en date du 8 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Karine Dostie, conseillère, et unanimement résolu, que le Règlement n° 252-2025 concernant les dispositions applicables par la Sureté du Québec, soit adopté par le conseil.

ADOPTÉE

2025-12-146 AVIS PUBLIC – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2026

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette, conseiller, et unanimement résolu,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026, qui se tiendront au 36, rue Bouillon, les 2^e lundis de chaque mois et débuteront à 19h30 comme suit :

- | | | |
|------------------------------|-------------------|---------------------|
| - 12 janvier 2026 | - 9 février 2026 | - 9 mars 2026 |
| - 13 avril 2026 | - 11 mai 2026 | - 8 juin 2026 |
| - 13 juillet 2026 | - 10 août 2026 | - 14 septembre 2026 |
| - 13 octobre 2026 (12 férié) | - 9 novembre 2026 | - 14 décembre 2026 |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par Madame Cintia Fontaine, directrice générale, greffière-trésorière, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

2025-12-147 MANDAT SPÉCIFIQUE – ÉTUDES GÉOTECHNIQUES 2025

CONSIDÉRANT QUE des études géotechniques sont nécessaires pour le projet de réaménagement de la rue du Rosaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, au mois d'octobre 2025, via la MRC, à un appel d'offres groupés numéro 7.5-7000-25-09 pour effectuer des études géotechniques sur la rue du Rosaire ;

CONSIDÉRANT les trois offres reçues par la MRC de la Matapédia, soit :

- Englobe 14.99 (1^{er})
- Terrapex 13.26 (2^e)
- Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER) 12.94 (3^e)

CONSIDÉRANT QU' à la suite de l'analyse, le comité de sélection n'a pas d'objection technique à ce que la Municipalité octroie le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michael Côté, conseiller, et unanimement résolu, de mandater l'entreprise **ENGLOBE** pour effectuer les études géotechniques sur la rue du Rosaire, au coût global de 9 771 \$, taxes non incluses.

ADOPTÉE

2025-12-148 ENTENTE ANNUELLE – TARIFICATION POUR ANALYSES DES EAUX H2LAB

CONSIDÉRANT l'obligation d'effectuer des analyses d'eau sur le territoire de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la proposition de services de l'entreprise H2Lab pour une entente annuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Noëlle Ouellet, conseillère, et résolu unanimement, d'accepter l'entente proposée par l'entreprise **H2Lab**, pour la tarification 2026 de l'ensemble de leurs services selon le tableau des prix proposés.

ADOPTÉE

DIVERS

- Avis est donné par Mme Karine Dostie, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté pour adoption le projet de Règlement n° 254-2025 concernant l'imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout et des matières résiduelles 2026.

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)

Des questions sont adressées au conseil en lien avec les sujets suivants :

- Mandat des maires à la MRC
- SLD, Société locale de développement – entretien patinoire.

2025-12-149 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michael Côté, conseiller, et unanimement résolu d'approuver la levée de la séance, il est 20 h 29.

ADOPTÉE

Je soussignée, Chantal Gagné, mairesse de la Municipalité de Lac-au-Saumon, approuve les résolutions adoptées lors de la séance ordinaire du lundi 8 décembre 2025. En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance.

Chantal Gagné, mairesse

**Cintia Fontaine,
Directrice générale, greffière-trésorière**